

# ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le petit coup  
de pouce à  
votre projet !



Dans le cadre du dispositif « **Accession à la propriété** », la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent propose une aide, sur les logements neufs aux ménages primo accédants qui souhaitent s'installer sur le territoire. « Accession à la propriété » est un des outils de l'axe Développement et Diversité de l'offre de logement du Programme Local de l'Habitat.

Après dépôt puis acceptation du dossier, ce petit coup de pouce de **3 000 euros<sup>1</sup>** ou **4 500 euros<sup>2</sup>** est conditionné aux ressources et au respect des conditions d'éligibilité (délibération du conseil communautaire). Cette aide est aussi accessible pour des travaux dans du bâti ancien\*. Chaque demande s'accompagne d'une rencontre avec l'Espace Info-Energie.

\*attention le dispositif peut-être amené à évoluer.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER POUR UNE MAISON NEUVE ?

- être une personne physique
- être primo-accédant (ne pas être propriétaire de sa résidence dans les 2 ans précédant l'accession)
- avoir des revenus inférieurs au plafond PSLA ou PTZ
- une emprise foncière inférieure à 400m<sup>2</sup>

## S'IL S'AGIT D'UNE MAISON ANCIENNE (CLASSEMENT ÉNERGÉTIQUE E,F,G), les

travaux suivants peuvent bénéficier d'une aide, deux types de travaux doivent être au moins réalisés :

- Installation d'une ventilation performante
- isolation de toiture (100%)
- Isolation des murs donnant sur l'extérieur (au moins 50%)
- Installation de double vitrage (au moins 50%)
- Installation ou remplacement d'un système de chauffage

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU PÔLE HABITAT  
DE CŒUR D'OSTREVENT :

**03 27 71 37 40**

[www.cc-coeurdostrevent.fr](http://www.cc-coeurdostrevent.fr)



<sup>1</sup> pour un ménage composé de 3 personnes occupant le logement.

<sup>2</sup> pour 4 personnes ou plus.